

SUIVI SUR LA FRANCHISE
POUR DESSERVIR LES TERRITOIRES DES RÉGIONS
DU BAS-SAINT-LAURENT ET DE LA GASPÉSIE¹

- 1 Il n'y a eu aucun développement cette année dans le dossier concernant la desserte éventuelle
2 en gaz naturel par Gaz Métro des régions du Bas-St-Laurent et de la Gaspésie.
- 3 Pour ce qui est de la Côte-Nord, une mise à jour du statut des efforts poursuivis au cours de
4 l'année pour permettre la desserte en gaz naturel de cette région ainsi que des discussions avec
5 le gouvernement du Québec pour atteindre ce résultat est présentée à la pièce Gaz Métro-26,
6 Document 1 du présent dossier.

¹ Avis A-99-01 émis le 16 juillet 1999 par la Régie de l'énergie au gouvernement du Québec. Adoption du décret 1264-99 par le gouvernement du Québec le 17 novembre 1999.